



TRAVAUX EN COURS DANS MELUN

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2024.1475 du 11/12/2024	Du 12/12/2024 au 11/12/2026 Avenue et place Galliéni	Pose de massifs béton pour branchement provisoire	SACR pour la SPL – Melun Val de Seine	<u>Pour information</u> Circulation routière place et avenue Galliéni pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/12/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.306 du 14/03/2025	Du 17/03/2025 au 06/07/2030 Rue Séjourné et passage de la Gare	Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	INEO, NGE GC et SNCF G&C pour la SNCF Gares et Connexions, DexGIF	<u>Pour information</u> Circulation routière rue Séjourné et passage de la Gare pourra être interdite ou sera interdite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule sera interdit rue Séjourné et passage de la Gare à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/07/2030. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Déviation piétonne avec accessibilité PMR au sud de la Gare également mise en place.
2025.956 du 14/08/2025	Du 18/08/2025 au 31/12/2027 3 rue de Belle Ombre	Approvisionnements et de livraisons pour la construction d'un collège	BOUYGUES BATIMENT IDF pour le Département de Seine et Marne	<u>Pour information</u> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue de Belle Ombre sur plusieurs places pour permettre l'accès aux différents véhicules de chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. <u>LIVRAISONS :</u> <u>En ce qui concerne les livraisons poids-lourds, il ne sera autorisé qu'un poids-lourd à la fois. Les poids-lourds en attente de livraisons devront obligatoirement stationner en dehors de la zone de travaux.</u> <u>Les livraisons par poids lourd sont interdites entre 08h00 et 09h00, 11h30 et 14h30, ainsi que de 16h00 à 17h00 (entrées et sorties des élèves. Elles doivent obligatoirement s'effectuer dans le sens de circulation de la rue de Belle Ombre et repartir par la rue de Dammarie puis le boulevard Chamblain.</u>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1013 du 02/09/2025	Du 08/09/2025 au 31/07/2026 suivant les recommandations du service Voirie de la Ville Avenues Marc Jacquet, du Général Patton, Georges Pompidou et boulevard urbain	Aménagement du TZEN 2	Groupement d'entreprises EUROVIA (mandataire du groupement), JEAN LEFEBVRE, COGNAC TP et SIGNATURE (signalisation) pour le Conseil Départemental de Seine-et-Marne	<u>Pour information</u> Selon le phasage et le planning prévisionnel présenté par le groupement : - <u>avenue Marc Jacquet</u> : Circulation routière réduite d'une voie dans chaque sens. L'accès principal à l'Hôpital interdit dans le sens Ouest/Est pendant la période indiquée. - <u>avenue du Général Patton</u> : l'accès au Boulevard Urbain depuis l'avenue du Général Patton interdit depuis le carrefour rue Alcide Gasperi/rue Jules Ferry/avenue du Général Patton pendant la période indiquée. - <u>avenue Georges Pompidou</u> : l'avenue Georges Pompidou interdite à la circulation entre le Boulevard Urbain et l'avenue Saint Exupéry de nuit pendant la période indiquée. - <u>boulevard Urbain</u> : la traversée du giratoire « Beauregard » dans les sens Nord/Sud et Sud Nord, dans les sens Ouest/Est et Est/Ouest interdite durant la période indiquée. Seuls les mouvements Nord vers l'Ouest et Sud vers l'Est seront autorisés. Circulation routière du boulevard urbain initialement en deux fois deux voies réduite à deux fois une voie dans le sens Est/Ouest et déviée vers le Nord à partir du giratoire de l'Europe pour le sens Ouest/Est selon les dates prévisionnelles du planning. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Déviations pour les piétons mises en place de part et d'autre du chantier. Pendant chaque phase et en cas de coupures de circulation, des déviations pour les usagers seront mises en œuvre. Stationnement interdit aux abords immédiats du chantier sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026. Les matériels de protection et d'interdiction d'accès des zones de chantier seront installés et maintenus en état par les entreprises intervenantes de jour comme de nuit pendant toute la durée des travaux.
2025.1092 du 18/09/2025	Du 15/09/2025 au 31/08/2026 RD 606 - avenue du Général Leclerc et place de l'Ermitage	Aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE, STRF et ELEMENT TECHNOLOGY pour la SPL Melun Val de Seine	<u>Pour information</u> Circulation routière : - sur la RD 606 - avenue du Général Leclerc réduite d'une voie la plus à droite devant la place de l'Ermitage (création quai Bus), - rue Daubigny interdite durant les travaux et réservée le dimanche pour le marché, - place de l'Ermitage interdite excepté pour les piétons, - rue Rosa Bonheur interdite, - avenue Armand de la Rochette entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Rosa Bonheur réduite d'une voie, - avenue Armand de la Rochette entre la rue Rosa Bonheur et la rue Daubigny interdite. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Le balisage de protection sera fait par GBA.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1092 du 18/09/2025	Du 15/09/2025 au 31/08/2026 RD 606 - avenue du Général Leclerc et place de l'Ermitage	Aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE, STRF et ELEMENT TECHNOLOGY pour la SPL Melun Val de Seine	Pour information Stationnement interdit place de l'Ermitage, rue Rosa Bonheur, rue Daubigny et avenue Armand de la Rochette sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/08/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1146 du 29/09/2025	Du 29/09/2025 au 02/10/2026 8 avenue de Meaux	Travaux avec une emprise du domaine public pour la réalisation d'une construction immobilière	P & B CONSTRUCTION pour la Société DOMUCI	Pour information Circulation routière avenue de Meaux pourra être réduite pour : - réaliser une zone de déchargement sur la rue des Mézereaux, - interdite aux poids lourds rue des Mézereaux devant le Groupe Scolaires aux heures d'affluence, - pour la mise en place d'une clôture de chantier sur le domaine public avec protection des arbres de l'avenue de Meaux. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant l'entrée du Cimetière rue des Mézereaux sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 02/10/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1464 du 18/12/2025	Du 02/10/2025 AU 30/06/2026 Quai du Maréchal Foch	Installation de chantier pour création d'un réseau de chauffage urbain	CALORIA pour la Ville	Pour information – arrêté 2025.1150 du 30/09/2025 prorogé Schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit promenade de Vaux sur 10 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1255 du 23/10/2025	Du 03/11/2025 au 04/06/2027 Rue René Coty	Réhabilitation du quartier Beauregard dans le cadre du NPNRU	Service Renouvellement Urbain / GUSP pour la Ville	Pour information Circulation routière rue René Coty interdite aux Poids Lourds : - entre l'avenue Georges Pompidou et le square Beauregard dans les deux sens de circulation excepté pour les Bus, - entre l'avenue du Général Patton et le square Beauregard dans les deux sens de circulation excepté pour les bus et les engins de chantier. Cette interdiction de circulation ne concerne pas les véhicules de collecte de déchets ménagers et de secours. Stationnement de tout véhicule interdit rue René Coty sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 04/06/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1179 du 02/10/2025	Du 03/11/2025 au 13/11/2026 Contre allée de la voie bus de la rue André Barchou	Réhabilitation de la gare voyageurs SNCF	NGE GC pour la SNCF	Pour information Circulation routière sur la contre allée de la voie bus de la rue André Barchou interdite par clôture de chantier et réservée à la SNCF. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 13/11/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1258 du 23/10/2025	Du 03/11/2025 au 30/06/2026 Place de l'Ermitage, rue de l'Industrie, rue Daubigny, passage de la Gare, avenue Armand de la Rochette, rue Rosa Bonheur	Réhabilitation du réseau d'eau potable et d'assainissement avec ou sans tranchée dans le cadre de l'aménagement de la gare routière sud	GAIA TP, SADE TRAVAUX SPECIAUX et LIMOUSINE pour la CAMVS	Pour information Suivant l'avancement de la phase des travaux et du chantier, la circulation routière sera : - alternativement interdite rue Daubigny, avenue Armand de la Rochette entre la rue Rosa Bonheur et la rue Daubigny, rue de l'Industrie entre le passage de la Gare et la place de l'Ermitage, carrefour de la rue Daubigny / passage de la Gare, - réduite par demi-chaussée avenue Armand de la Rochette entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Rosa Bonheur, - réduite par demi-chaussée avenue du Général Leclerc <u>de 20h00 à 05h00, du 03/11/2025 au 07/11/2025.</u> Déviations mises en place par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026: - place de l'Ermitage du numéro 1 au 5 pour l'installation de la base vie et le stockage des matériels et matériaux de chantier et sur plusieurs places devant le 11, - rue Daubigny, avenue Armand de la Rochette, rue de l'Industrie entre le passage de la Gare et la place de l'Ermitage, au carrefour de la rue Daubigny / passage de la Gare au droit du chantier. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1333 du 12/11/2025	Du 13/11/2025 au 30/06/2026 8 rue Daubigny et 9 place de l'Ermitage	Création de deux aires de livraisons temporaires	MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	Pour information Circulation routière rue Daubigny et place de la l'Ermitage pourra être réduite. Stationnement de tout véhicule interdit et réservé aux livraisons devant le 8 rue Daubigny et le 09 place de l'Ermitage à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1417 du 01/12/2025	Du 01/12/2025 au 29/09/2026 8 avenue de Meaux	Alimentation électrique aérienne avec poteaux pour le chantier	P&B CONCSTRUCTION pour la Société DOMUCI	Pour information Circulation routière avenue de Meaux pourra être réduite pour l'installation des poteaux. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit pendant toute la durée de l'installation sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/09/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1433 du 04/12/2025	Du 04/12/2025 au 30/06/2026 Rue Daubigny	Interdiction de la circulation et du stationnement les dimanches sur la rue de Daubigny, à l'exception des véhicules des exposants du marché	La Ville	Pour information Du 04/12/2025 au 30/06/2026, de 06h00 à 16h00, circulation routière rue Daubigny entre la place de l'Ermitage et le passage de la Gare interdite et réservée aux exposants du marché du dimanche. Stationnement rue Daubigny entre la place de l'Ermitage et le passage de la Gare interdit sur la totalité des places de la rue et réservé aux exposant, tous les samedis à partir de 22h00 au dimanche 17h00, jusqu'au 30/06/2026..
2025.1491 du 26/12/2025	Du 05/01/2026 au 31/12/2026 rue du Miroir, rue Carnot, rue Paul Doumer, place Saint-Jean, rue René Pouteau, rue Guy Baudoin, rue Eugène Briaïs, rue des Potiers, rue Saint-Aspais, rue du Général de Gaulle, rue Bancel, rue de l'Eperon, boulevard Gambetta, rue au Lin, rue du Presbytère, rue Jacques Amyot, rue Vaugrain, rue de la Vannerie, rue de Boissettes, rue des Cloches, boulevard Victor Hugo, quai Pasteur, place la Porte de Paris, rue des Fossés, rue Platrière, rue Contrescarpe, rue de l'Abreuvoir, quai du Maréchal Foch, rue de l'Abreuvoir, allée du Marché, rue Gaillardon ainsi que dans les rues du secteur de l'Ile Saint-Etienne	Maintenance de la sono de la Ville	EXO-LIGHT pour la Ville	Pour information Suivant l'avancement du chantier, la circulation routière pourra être interdite ou réduite rue du Miroir, rue Carnot, rue Paul Doumer, place Saint-Jean, rue René Pouteau, rue Guy Baudoin, rue Eugène Briaïs, rue des Potiers, rue Saint-Aspais, rue du Général de Gaulle, rue Bancel, rue de l'Eperon, boulevard Gambetta, rue au Lin, rue du Presbytère, rue Jacques Amyot, rue Vaugrain, rue de la Vannerie, rue de Boissettes, rue des Cloches, boulevard Victor Hugo, quai Pasteur, place de la Porte de Paris, rue des Fossés, rue Platrière, rue Contrescarpe, rue de l'Abreuvoir, quai du Maréchal Foch, rue de l'Abreuvoir, allée du Marché, rue Gaillardon ainsi que dans les rues du secteur de l'Ile Saint-Etienne. Les interventions dans l'hyper-centre devront être faites uniquement les lundis (jours de fermeture pour la plus grande majorité des commerçants). Pour les interventions sur le secteur du Mail Gaillardon, celle-ci ne devront pas être faites les mercredis et samedis jours de marché. Selon l'avancement et les besoins des interventions, stationnement de tout véhicule interdit dans l'emprise du chantier et sur l'ensemble des voies énumérées ci-dessus à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2026. Déviation piétonne sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.135 du 11/02/2026	Du 05/01/2026 au 31/03/2026, de 09h00 à 16h00 (sur trottoir et sur chaussée) 1 à 15 rue Georges Bernanos / rue Paul Valéry	Génie civil pour raccordement de la colonne du bâtiment des Foyers de Seine-et-Marne	TPSM pour ENEDIS	<u>Pour information – arrêté 1469 du 18/12/2025 prorogé</u> Circulation routière rue Georges Bernanos réduite d'une voie par demi-chaussée avec mise en place de ponts lourds. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Base vie du chantier installée entre les deux bâtiments. Stationnement de tout véhicule interdit rue Georges Bernanos sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/03/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1487 du 26/12/2025	Du 05/01/2026 au 27/03/2026, Rue Robert Schuman / rue et ZAC du champ de Foire	Génie civil pour la pose d'un réseau de chauffage urbain	SLTP pour CALORIA	<u>Pour information</u> La base vie sera installée sur le parking du service bâtiment de la Ville. Durant les travaux dans cette zone, la rue du Champ de Foire sera transformée en sens unique, soit de la rue du Champ de Foire vers l'avenue Marc Jacquet et la rue Robert Schuman sera transformée en sens unique ou en alternat de l'avenue de Corbeil (RD 346 à l'avenue Marc Jacquet (RD 306). Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Les six phases distinctes de travail présentées en réunion doivent suivre les directives concernant la circulation et le stationnement et, peuvent être réajustée en fonction de l'avancement du chantier. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/03/2026. L'interdiction de stationner sera mis en place 7 jours avant le début des travaux à l'avancée du chantier. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1487 du 26/12/2025	Du 05/01/2026 au 27/03/2026, Rue Robert Schuman / rue et ZAC du champ de Foire	Génie civil pour la pose d'un réseau de chauffage urbain	SLTP pour CALORIA	<u>Pour information</u> Selon l'avancement du chantier et les besoins des travaux, la circulation routière rue Robert Schuman / rue et ZAC du champ de Foire pourra être réduite, réduite d'une voie, interdite ou alternée par panneaux et / ou hommes trafic et / ou feux tricolores. Une déviation sera mise en place par les rues adjacentes et / ou le stationnement. La circulation devra être réglementée sur le chantier du chauffage urbain. Suivant l'avancement des travaux sur le domaine public, le stockage des matériaux se fera au fur et à mesure.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.5 du 02/01/2026	Du 12/01/2026 au 27/02/2026 Du 31 au 75 rue du Docteur Pouillot	Renouvellement du réseau aérien ENEDIS	SOBECA pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue du Docteur Pouillot pourra être réduite par hommes trafic et déviée par le stationnement existant. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue du Docteur Pouillot sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/02/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.2 du 02/01/2026	Du 12/01/2026 au 27/02/2026 Du 33 au 49 rue de l'Ecluse	Renouvellement du réseau aérien ENEDIS	SOBECA pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue de l'Ecluse pourra être réduite par hommes trafic et déviée par le stationnement existant. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue de l'Ecluse sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/02/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.36 du 14/01/2026	Du 14/01/2026 au 17/04/2026 Avenue du Général Leclerc RD 606	Construction d'un local chauffeur dans le cadre de l'aménagement de la gare routière sud	SITMAM et STRF pour la SPL MELUN VAL DE SEINE AMEANGEMENT	Pour information Circulation routière avenue du Général Leclerc RD 606 réduite et neutralisée sur la voie la plus à droite sur 30 mètres depuis l'avenue Armand de la Rochette (approvisionnement du chantier). Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/04/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux
2026.61 du 21/01/2026	Du 26/01/2026 au 30/09/2027 90, avenue du Général Patton / rue du Docteur Calmette / square Alexandre Ribot / avenue de Corbeil	Alimentation de chantier (tarif jaune)	RH CONSTRUCTION pour le ALSEI	Pour information Circulation routière pourra être réduite et alternée par hommes trafic pour la pose et dépose des blocs. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/09/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.74 du 23/01/2026	Du 26/01/2026 au 25/06/2027 Avenue du Général Patton	Installation d'une base vie de 13 modules	RH CONSTRUCTION pour le ALSEI	<u>Pour information</u> Circulation routière avenue du Général Patton pourra être réduite et alternée par hommes trafic lors de l'installation et de la dépose des modules. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue du Général Patton à la hauteur du bâtiment de la Crèche Les Dauphins sur 8 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 25/06/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.60 du 21/01/2026	Du 30/01/2026 au 20/02/2026 17 boulevard Victor Hugo	Génie civil pour raccordement ENEDIS	EESM pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Circulation routière boulevard Victor Hugo réduite d'une voie. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 20/02/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1467 du 18/12/2025	Les 02/02, 02/03, 30/03, 04/05 et 01/06/2026 50 rue Saint-Aspais	Contrôle périodique mensuel avec une nacelle	ATTILA PROVINS pour CENTURY 21	<u>Pour information</u> Circulation routière rue Saint-Aspais pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 01/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.86 du 28/01/2026	Du 02/02/2026 au 13/03/2026, de jour ou de nuit Rue de Ponthierry / avenue Thiers / rue Albert Moreau	Génie civil pour renouvellement réseau gaz	ECR pour GRDF	<u>Pour information</u> Circulation routière : - pourra être réduite par GBA pendant la durée du chantier sur la rue Albert Moreau, - sera réduite d'une voie sur la rue Albert Moreau et l'avenue Thiers, de 21h30 à 06h00, - interdite rue de Ponthierry de 09h00 à 16h00. Une information et un boitage auprès des riverains seront faits par l'entreprise ECR. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue de Ponthierry sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 13/03/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.82 du 28/01/2026	Du 02/02/2026 au 20/03/2026 13 avenue de la Libération	Génie civil pour alimentation du poste « LOLA » et démolition du poste « CLAIRE »	JBTP, ECR et ENEDIS BO pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour de chantier. Stationnement de tout véhicule interdit avenue de la Libération sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 20/03/2026.
2026.89 du 28/01/2026	Du 02/02/2026 au 30/04/2027 1, 3 et 5 cours de la Reine Blanche	Réhabilitation du bâtiment en ITE et réfection du SOL	RENOCO pour le Cabinet Montesquieu	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. L'escalier donnant sur la berge de Seine devra rester accessible. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 1,3 et 5 cours de la Reine Blanche sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/04/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.80 du 28/01/2026	Du 02/02/2026 au 29/05/2026 Quai de la Reine Blanche	Génie civil pour alimentation des bornes marinières	EUROVIA pour HAROPA PORT	<u>Pour information</u> Circulation routière sur le quai de la Reine Blanche pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit quai de la Reine Blanche sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.83 du 28/01/2026	Du 02/02/2026 au 13/03/2026 Du 1 au 15 avenue St Exupéry / 13 square de Lorient	Génie civil sur raccordement électrique sur trottoir	ECR pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Déviation par la piste cyclable mise place de part et d'autre du chantier. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Saint-Exupéry et square de Lorient sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 13/03/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.108 du 04/02/2026	Du 09/02/2026 au 10/04/2026 17 rue Carnot	Travaux de maçonnerie	BORDIN BAUDOUIN pour leur compte	<u>Pour information</u> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit sur l'aire de livraison située au 17-19, rue Carnot et réservée aux véhicules de l'entreprise BORDIN-BAUDOUIN à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 10/04/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.119 du 06/02/2026	Du 09/02/2026 au 27/02/2026 29 avenue Thiers	Carottage pour analyse amiante / HAP	DOMOBAT pour leur compte	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Thiers sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/02/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.109 du 04/02/2026	Du 13/02/2026 au 06/03/2026 72 bis rue du Docteur Pouillot	Génie civil pour raccordement électrique	EESM pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Circulation routière rue du Docteur Pouillot réduite d'une voie et déviée par le stationnement existant. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit face au 72 bis rue du Docteur Pouillot sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/03/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.112 du 04/02/2026	Du 16/02/2026 au 27/02/2026 4 avenue du Général Leclerc	Remise en état du portail et de la clôture	SLCR pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	<u>Pour information</u> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Déviation des piétons mise en place par le stationnement existant. Le schéma de balisage et de déviation par K16 devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 4 avenue du Général Leclerc sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/02/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.121 du 06/02/2026	Du 16/02/2026 au 27/04/2026 Rue de l'Industrie, passage de la Gare et rue Daubigny	Requalification de la place de l'Ermitage et réhabilitation du réseau d'eau potable et d'assainissement le cadre de l'aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE, STRF, ELEMENT TECHNOLOGIE et VILL'EQUIP pour la SPL MELUN VAL DE SEINE et les entreprises GAIA TP, SADE TRAVAUX SPECIAUX et LIMOUSINE pour la CAMVS	<u>Pour information</u> Suivant l'avancement de la phase des travaux et du chantier, circulation routière : - interdite rue de l'Industrie entre le passage de la Gare et la place de l'Ermitage, - mise en sens unique passage de la Gare dans le sens rue de l'Industrie vers l'avenue Armand de la Rochette, - inversée rue Daubigny dans le sens avenue Armand de la Rochette vers la place de l'Ermitage. Déviations mises en place par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit rue de l'Industrie entre le passage de la Gare et la place de l'Ermitage, passage de la Gare et rue Daubigny entre le numéro 8 et le numéro 4 à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/04/2026.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.137 du 11/02/2026	Du 16/02/2026 au 06/03/2026, de 09h00 à 16h00 62, rue Saint-Liesne, 14 rue Saint-Aspais, 8 avenue de Meaux et 64 rue des Abeilles	Travaux de maintenance	DELVIAL et SPIE CITYNETWORKS pour BOUYGUES TELECOM	Pour information Circulation routière 62, rue Saint-Liesne, 14, rue Saint-Aspais, 8 avenue Meaux et 64 rue des Abeilles pourra être réduite. Stationnement de tout véhicule interdit 62, rue Saint-Liesne, 14, rue Saint-Aspais, 8 avenue Meaux et 64 rue des Abeilles sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/03/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.190 du 19/02/2026	Du 19/02/2026 au 04/03/2026 28 rue Dajot	Réparation d'un poteau béton	CONTROLE et MAINTENANCE pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue Dajot pourra être réduite. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule devant le 28 rue Dajot sur 2 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 04/03/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.151 du 17/02/2026	Du 17/02/2026 au 13/03/2026, excepté les jeudis jours de marché 5 avenue Antoine de Saint-Exupéry	Travaux sur fuite sur chauffage urbain	UBR pour la SEMCRA	Pour information Circulation routière avenue Antoine de Saint-Exupéry interdite excepté les jeudis jours de marché et déviée par les rues adjacentes avec mise en place de panneaux de déviation. Le schéma de balisage, de déviation et d'aménagement des carrefours devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur le Mail Honoré de Balzac sur 14 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 13/03/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.113 du 04/02/2026	Les nuits du samedi au dimanche, de 19h00 à 06h30, du 21/02, 28/02, 07/03, 14/03, 21/03, 04/04 et 18/04/2026 Avenue Jean Jaurès	Bétonnage du quai SNCF	NGE GC pour la SNCF	Pour information – note aux riverains faite Circulation routière avenue Jean Jaurès interdite en direction de DAMMARIE LES LYS ainsi que la voie bus et taxis. Déviation mise en place le quai Hippolyte Rossignol / RD 376. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Jean Jaurès sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 18/04/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.191 du 19/02/2026	Du 23/02/2026 au 27/02/2026 Du 3 au 9 route de Nangis	Travaux sur fibre dans les chambres Télécom sur trottoir et stationnement	ORANGE CA ROUEN pour ORANGE	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant les numéros 3, 5 et 9 route de Nangis sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/02/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.192 du 9/02/2026	Du 24/02/2026 au 25/02/2026 18 avenue de la Libération	Intervention sur les postes LOLA et CLAIRE	ENEDIS pour leur compte	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 18 avenue de la Libération sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 25/02/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.